

Département du CALVADOS (14)

Commune de

MALTOT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

REGLEMENT GRAPHIQUE

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1/5000

4.1

U

Zone urbaine représentant le bourg

1AU

Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée

A

Zone agricole

N

Zone naturelle ou forestière

Ne

Zone naturelle admettant les équipements nécessaires à l'activité de formation et d'enseignement existante

Zone humide

Espaces Boisés Classés

Zone inondable

Batiment admettant un changement de destination

Emplacement réservé

1

Jardins paysagers - 3510m2 - commune

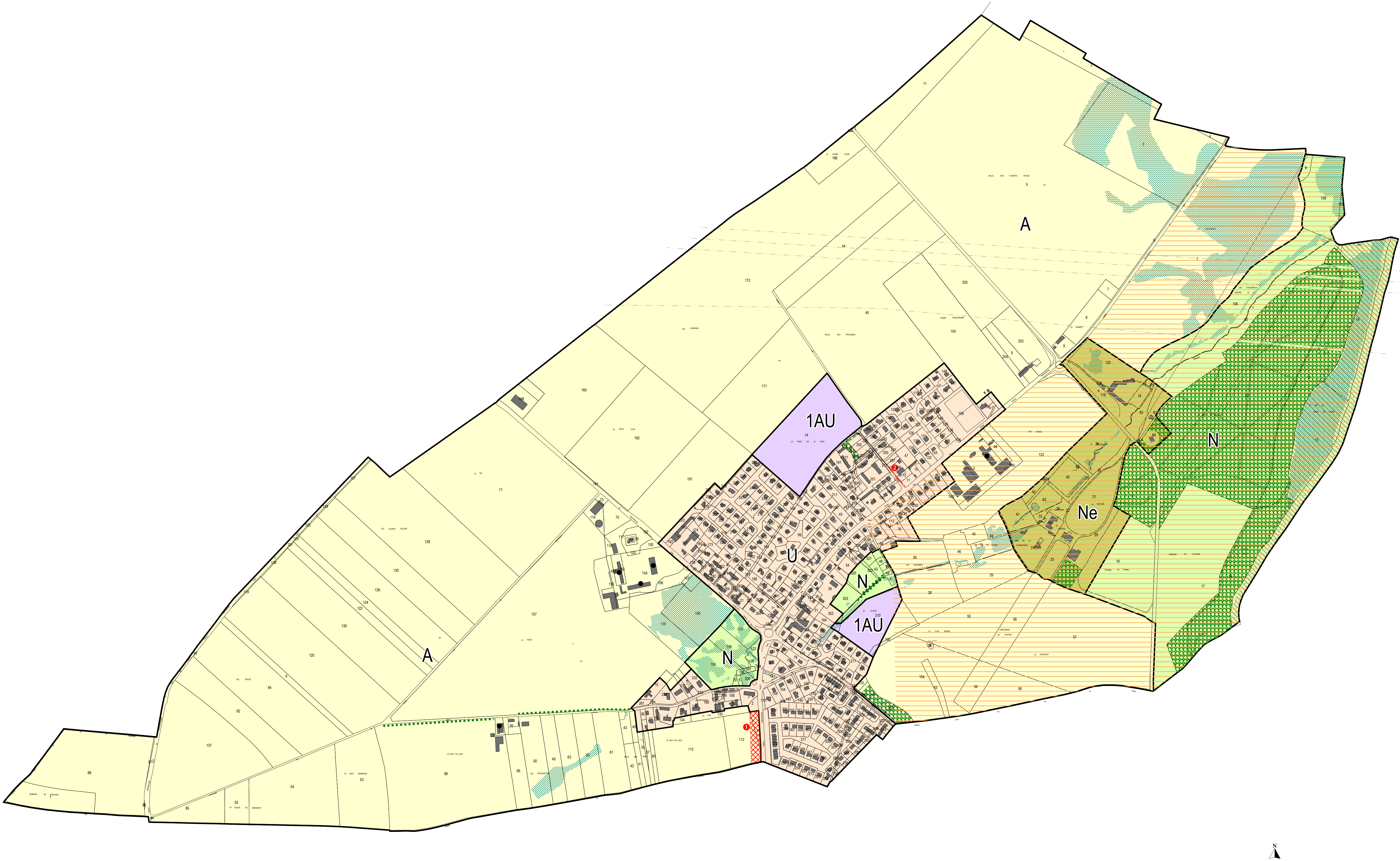
2

Elargissement de voirie - 3m*80m - commune

Haies identifiées au titre de la Loi Paysage

Lignes haute tension

Périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau dans l'Orne



Département du CALVADOS (14)

Commune de

MALTOT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

REGLEMENT GRAPHIQUE - RISQUES

 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1/5000

4.3

Risque de remontée de la nappe phrénatique

-  Débordement de nappe
-  0 à 1 m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols
-  de 1 m à 2,5 m : risque d'inondation des sous-sols
-  2,5 m à 5 m : risque pour les infrastructures profondes

Risque inondable

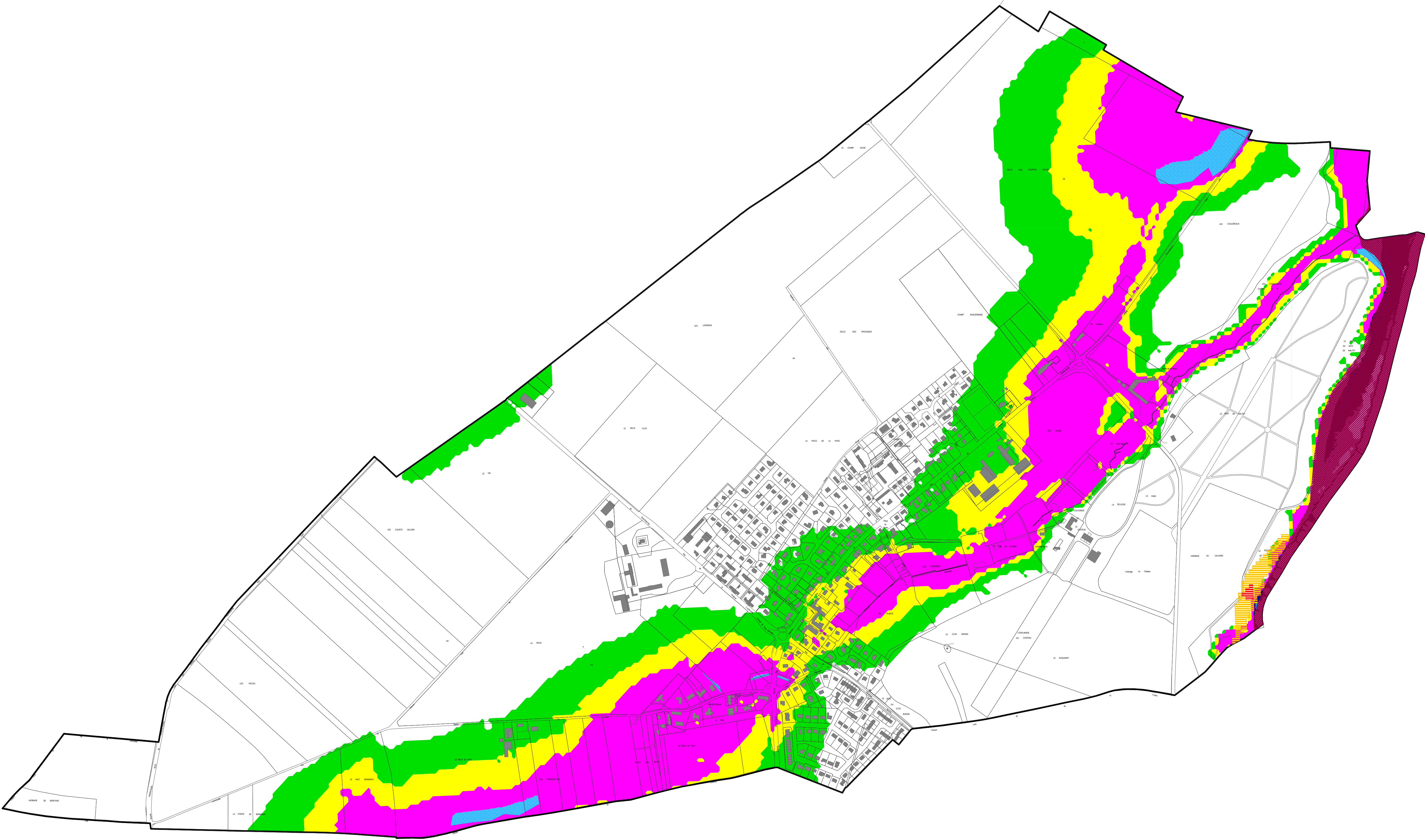
-  Zone inondable par débordement du cours d'eau

Risque de submersion marine

-  0 à 1 m au-dessus du niveau de référence
-  0 à 1 m en-dessous du niveau de référence

Risque de chutes de blocs

-  Prédisposition moyenne
-  Prédisposition faible



Département du CALVADOS (14)

Commune de

MALTOT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1/5000

5.2.1

Servitude AC1 : Monument historique

- Périmètre de 500 mètres
- Périmètre modifié

Servitude AS 1

- Périmètre de protection rapprochée de la prise d'eaux de l'Orne

----- Servitude I3 : conduite de gaz

----- Servitude I4 : ligne EDF

- - - - - Servitude PT2 : liaison hertzienne - zone de dégagement

